Td3 - Droit des TIC : La protection juridique du nom de marque

Alexandre Clenet

=>inpi.fr

1 – Combien coûte le dépôt de marque auprès de l'INPI ?

Le dépôt d'une marque coûte 190€ pour la Classe attribuée au produit/service avec un bonus de 40€ par classe supplémentaire.

Pour le renouvellement 290 euros pour une classe et 40 euros par classe supplémentaire.

Les fonctionnalités de recherche :

- Disponibilité marque 80€
- Disponibilité marque et nom de domaine 150€
- Disponibilité marque et logo 572€

2 – Rappelez en quoi consiste la classification de Nice, puis définissez « <u>le principe</u> <u>de spécialité</u> »

La classification de Nice consiste à répartir en différente catégorie la définition d'une marque par rapport aux produits/services qu'elle propose.

Le principe de spécialité, pour une marque signifie qu'elle possède une protection sur une ou plusieurs classes particulières données à l'enregistrement de la marque.

3 – Qu'est-ce qu'une <u>marque notoire</u>? Et de quelle protection juridique bénéficie-telle? Résumez l'affaire Showroomprive.com contre Venteprivee.com

Une marque notoire est une marque reconnue de part son influence et sa connaissance aux yeux de tous. Elle a de ce fait pas le besoin d'être déposé pour être protégé et elle bénéficie dès lors de la protection sur l'ensemble des classes même celles sans liens avec la marque.

Affaire Showroomprive.com contre Venteprivee.com:

L'affaire Showroomprive.com contre Venteprivee.com a été un litige juridique portant sur la violation de la marque notoire de Showroomprive.com par Venteprivee.com. Showroomprive.com, une entreprise de vente en ligne de produits de marque, a accusé Venteprivee.com, une entreprise concurrente, de violer sa marque notoire en utilisant un nom de domaine similaire et en pratiquant une concurrence déloyale.

Les tribunaux français ont statué en faveur de Showroomprive.com et ont ordonné à Venteprivee.com de changer son nom de domaine et de cesser toute activité de vente en ligne de produits de marque similaires à ceux de Showroomprive.com. Ils ont également condamné Venteprivee.com à payer des dommages-intérêts à Showroomprive.com pour préjudice causé par la violation de sa marque notoire.

4 – Dans « <u>base de données marques</u> », effectuez quelques simulations de recherche de marque : Qu'observez-vous ? (marque enregistrée, en cours d'étude, enregistrement refusé,...)

Par exemple pour la recherche de « Coca Cola », on trouve toutes les marques et sous marques déposé par COCA COLA COMPAGNY, le reste des marques sont soit expirées soit totalement refusées par l'INPI car les déposants ne sont pas Coca Cola et utilisent le nom ou un logo qui ne leur appartiennent pas.

- 5 Parmi les 45 classes, retrouvez celles qui sont relatives aux TIC : <u>Identifiez</u> les classes concernées, puis <u>nommez</u> les produits et services TIC qui s'y trouvent. Les produits concernés par le TIC sont :
- > Dans la Classe 9 : les ordinateurs, smartphones , tablettes , logiciels , périphériques d'ordinateur, traitement de données, casque de réalité virtuelle.
- > Dans la Classe 16 : Imprimerie et photographie.